

COMITÉ DU CODEX SUR LES POISSONS ET LES PRODUITS DE LA PECHE

Trentième et unième session
Tromsø, Norvège, 11 – 16 avril 2011

ORDRE DU JOUR PROVISoire ANNOTE

Répartition des Compétences

entre l'Union Européenne et ses Etats membres selon l'article II paragraphe 5 du Règlement intérieur de la Commission du Codex Alimentarius

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du Document
1	Adoption de l'ordre du jour Compétence Etats membres. Vote Etats membres.¹	CX/FFP 11/31/1
2	a) Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex b) Questions découlant des travaux de la FAO et de l'OMS Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FFP 11/31/2 CX/FFP 11/31/2-Add. 1 CX/FFP 11/31/2-Add. 2
3	Projet de Norme pour la sauce de poisson - Observations à l'étape 6 Compétence partagée. Vote Etats membres.	CL 2010/26-FFP CX/FFP 11/31/3
4	Projet de Norme pour le poisson fumé, le poisson aromatisé à la fumée et le poisson séché fumé - Observations à l'étape 6 Compétence partagée. Vote Union européenne.	CL 2010/26-FFP CX/FFP 11/31/4
5	Avant-projet de Code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche (autres sections comprenant le poisson fumé) - Observations à l'étape 3 Compétence partagée. Vote Union européenne.	CX/FFP 11/31/5 CX/FFP 11/31/5-Add. 1
6	Avant-projet d'amendement de la Section 3.4.5.1. Eau du code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche - Observations à l'étape 3 Compétence Union européenne. Vote Union européenne.	ALINORM 10/33/18 Annexe IV CL 2009/29-FFP CX/FFP 11/31/6 CX/FFP 11/31/6-Add. 1
7	Avant-projet de Norme pour la chair de muscle adducteur de coquilles Saint Jacques et pétoncles surgelée - Observations à l'étape 3 Compétence partagée. Vote Etats membres.	ALINORM 10/33/18 Annexe VII CL 2009/29-FFP CX/FFP 11/31/7 CX/FFP 11/31/7-Add. 1

¹ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties de l'agenda qui sont de sa compétence.

8	<p>Avant-projet de Code d'usages pour la transformation de la chair de coquilles Saint Jacques et pétoncles (tenue à l'étape 4)</p> <p>Compétence partagée. Vote Etats membres.</p>	<p>CX/FFP 11/31/8² (pour référence seulement)</p>
9	<p>Avant-projet de Révision de la Procédure pour l'ajout de nouvelles espèces dans les normes pour les poissons et les produits de la pêche</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p>Compétence partagée. Vote Etats membres.</p>	<p>ALINORM 10/33/18 Annexe VIII CL 2009/29-FFP CX/FFP 11/31/9 CX/FFP 11/31/9-Add. 1</p>
10	<p>Avant-projet de liste de méthodes pour la détermination des biotoxines dans la Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FFP 11/31/10 CX/FFP 11/31/10-Add. 1 (non préparé)</p>
11	<p>Avant-projet de Norme pour les ormeaux frais/vivants et congelés (<i>Haliotis</i> spp)</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p>Compétence partagée. Vote Etats membres.</p>	<p>CX/FFP 11/31/11 CX/FFP 11/31/11-Add. 1</p>
12	<p>Amendement à la Norme pour les bâtonnets de poisson surgelés (facteurs d'azote)</p> <p>- Observations à l'étape 3</p> <p>Compétence partagée. Vote Etats membres.</p>	<p>CX/FFP 11/31/12 CX/FFP 11/31/12-Add. 1</p>
13	<p>Dispositions sur les additives alimentaires dans les normes pour les poissons et les produits de la pêche</p> <p>Compétence Union européenne. Vote Union européenne.</p>	<p>CX/FFP 11/31/13</p>
14	<p>Modèles de certificats</p> <p>- Observations</p> <p>Compétence partagée. Vote Union européenne.</p>	<p>CL 2010/48-FFP CX/FFP 11/31/14</p>
15	<p>Autres questions et travaux futurs</p> <p>Document de travail sur l'élaboration d'une norme mondiale pour les algues porphyra (ang. laver, jap. nori)</p> <p>Compétence partagée. Vote Etats membres.</p>	<p>CX/FFP 11/31/15</p>
16	<p>Date et lieu de la prochaine session</p> <p>Compétence Etats membres. Vote Etats membres.</p>	
17	<p>Adoption du rapport</p> <p>Compétence Etats membres. Vote Etats membres.³</p>	

² Ce document correspond au CX/FFP 09/30/9 de la 30^{ème} session du CCFPP.

³ L'Union européenne peut toutefois prendre la parole et prendre position sur les parties du rapport qui sont de sa compétence.